Réf. Farde e-Assemblées : 2688748

N° OJ : **90**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Engagement et liquidation subside supplémentaire BRISSI asbl.- Recette CIC.- Montant total : 60.988,58 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl BRISSI est mandatée par la Ville de Bruxelles pour organiser et entreprendre des activités en matière de solidarité internationale et de coopération au développement, tant au Nord qu'au Sud et que ces activités peuvent être organisées avec l'aide des autorités européennes, fédérale, régionales et/ou communautaires, locales et en collaboration avec des ONG, des asbl et des tiers;

Considérant qu'une recette supplémentaire pour un montant de 60.988,58 EUR a été inscrite au budget 2025 provenant de BRULOCALIS pour les activités liées à la coopération inter-communale entre Bruxelles et Kimbanseke (Kinshasa - RDC) et que la mise en oeuvre de ces projets a été déléguée à l'asbl BRISSI;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle sur l'attribution et l'utilisation de certaines subventions;

Vu le montant annuel supérieur à 24.750,00 EUR du subside accordé à l'asbl BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale - Brussel Internationale Solidariteit l'asbl a procédé au dépôt des comptes et bilans;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Engager et liquider la somme de 60.988,58 EUR sur l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'asbl BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit Bruxelles Solidarité Internationale, rue des Halles n°4 à 1000 Bruxelles.

Annexes :